
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A » au chapitre IX du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par la réduction à 20 KM/h de la limite de vitesse sur les avenues Bloomfield, Fairmount et Saint-Viateur ainsi que par la modification du Plan des limites de vitesse de l'arrondissement cité à ladite annexe ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX SEPTEMBRE 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du projet de règlement :
Adoption du règlement :

08 août 2023
08 août 2023
05 septembre 2023

Dossier 1235069034

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA23 16 0xxx
DU 05 SEPTEMBRE 2023